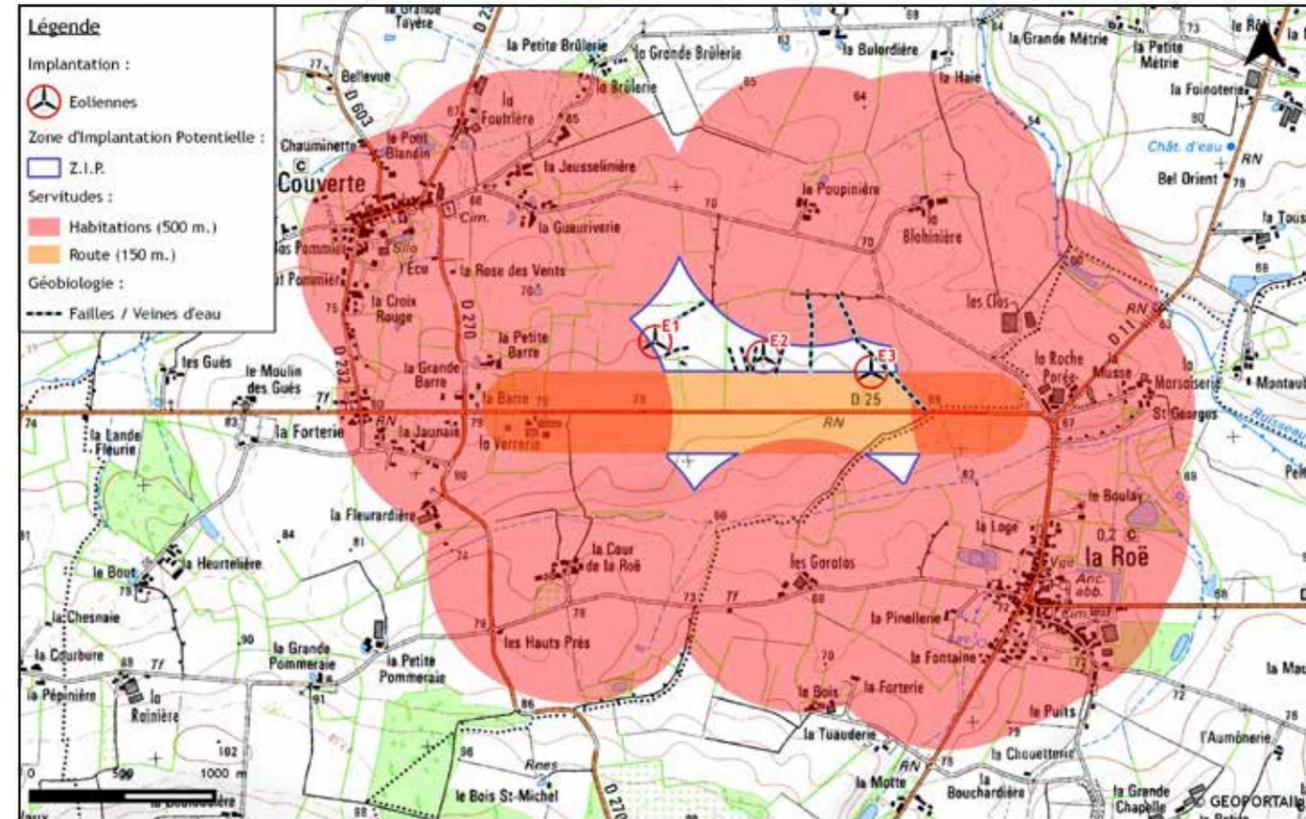




L'implantation du projet : 3 éoliennes le long de la route départementale

Plusieurs variantes d'implantation ont été étudiées lors du Comité de Pilotage d'octobre dernier. L'implantation choisie respecte les préconisations des études paysagère et géobiologique, les distances aux haies. Tout en assurant une production électrique optimale, elle concilie insertion paysagère et prise en compte des enjeux environnementaux. En décembre, une visite de terrain avec le géobiologue est prévue pour valider sur site cette implantation.



Implantation des éoliennes de Rose des Vents et contraintes du site

Les prochaines étapes

- Janv. Présentation du projet en Pôle éolien en présence de représentants du conseil régional et du conseil départemental et des services de l'État.
- Fév. 2nde réunion du COFIL : Présentation de l'implantation finale et des impacts (photomontages...), intervention d'un acousticien, échanges sur les mesures compensatoires et le financement participatif.
- Avril Dépôt des demandes d'autorisations administratives.

VALOREM producteur d'énergies vertes
Votre contact VALOREM
 Chargé du projet
 Nicolas DAVID,
 Mob. : 06 21 70 94 43
 nicolas.david@valorem-energie.com
 www.valorem-energie.com

Lettre d'information, Décembre 2016
 Communes de Fontaine-Couverte et La Roë
 Directeur de la publication - impressions : VALOREM / Distribution : La Poste
 Contact : www.valorem-energie.com

SOMMAIRE

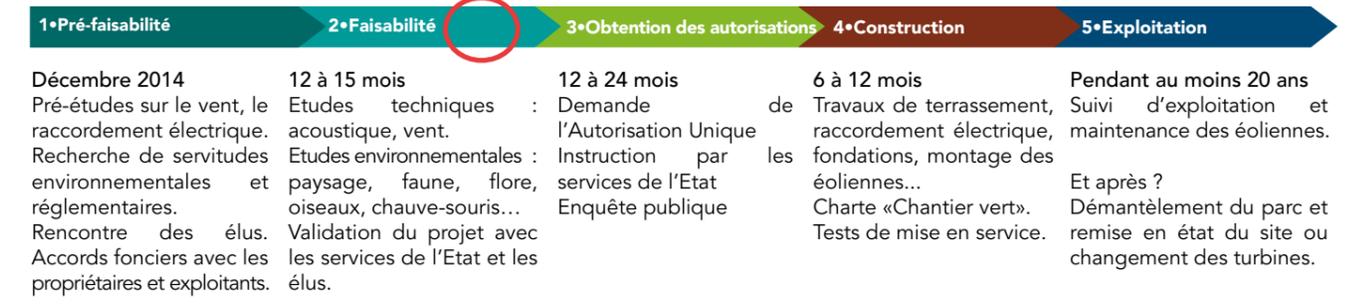
- Les 5 phases du projet p 1
- Le comité de pilotage p 1-2
- L'étude de faisabilité p 2-3
- L'implantation du projet p 4
- Les prochaines étapes p 4

En relation étroite avec les acteurs de votre territoire, notre société, VALOREM, étudie la possibilité d'implanter des éoliennes à Fontaine-Couverte et La Roë. Cette nouvelle lettre d'information présente la démarche de concertation mise en place, les études réalisées et l'emplacement prévu pour les éoliennes. Nous en profitons aussi pour vous souhaiter de bonnes fêtes et nos meilleurs vœux pour l'année 2017 !

Les 5 phases du projet : la faisabilité se poursuit

Au travers de différentes thématiques, l'étude de faisabilité analyse très précisément les spécificités de votre territoire. Elle est réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée d'experts indépendants (naturalistes, paysagistes, acousticiens, architectes, géomètres...) et permet de déterminer les caractéristiques du parc (nombre d'éoliennes, localisation, dimensions).

L'implantation des éoliennes de Rose des Vents est en cours de validation.



Le comité de pilotage, une instance pour définir le projet

Le Comité de Pilotage permet d'instaurer une approche territoriale globale. Animé par VALOREM, il réunit les acteurs du territoire afin d'évaluer les enjeux locaux et d'élaborer un projet éolien adapté aux communes de Fontaine Couverte et La Roë.



Lettre d'information sur le projet de parc éolien de ROSE DES VENTS

Communes de Fontaine-Couverte et de La Roë (53)

15 participants, parties prenantes au projet

- Gaëtan CHADELAUD : Maire de la Roë
- Jean-Claude MOREAU : Maire de Fontaine-Couverte
- Jean-Claude PESLERBE : 1^{er} adjoint de la Roë
- Christian DAULAY : 1^{er} adjoint de Fontaine-Couverte
- Patrick GAULTIER : Président CdC Pays de Craon
- Christophe LANGOUET : Conseiller départemental
- Christophe LEMARIE : Direction de l'environnement et de la prévention des risques service déchets et énergies du Conseil Départemental
- Hervé VERDIER : Direction Départementale des Territoires 53
- Michel BOISSEAU : Riverain
- Yves HELESBEUX : Riverain
- Antoine HOCDE : Riverain, propriétaire et exploitant
- Loïc GITEAU : Riverain, propriétaire et exploitant
- Dominique MORIN : Association citoyenne du Craonnais
- Louis LEMOINE : Meunier, propriétaire du moulin des Gués à Fontaine-Couverte
- Philippe DUGAST : Géobiologue
- Excusés : Elisabeth DOINEAU, sénatrice

Le 26 octobre 2016, première réunion du comité de pilotage

Cette réunion a consisté en une présentation des résultats des études de l'état initial, l'élaboration de variantes d'implantation et un point sur les prochaines étapes. Ces éléments sont présentés ci-dessous. Bien qu'invitée, l'association Bien Vivre à Fontaine Couverte n'a pas souhaité participer à la réunion.

L'étude de faisabilité : connaître précisément les spécificités du site

Le potentiel éolien

Le gisement de vent est estimé à partir des données des stations Météo France environnantes et de celles du mât de mesure installé sur site en avril 2016.

Ces éléments permettent de caractériser le vent (vitesse, direction, turbulence, fréquence...), de calculer le nombre d'heures de fonctionnement du parc et donc sa future production électrique. Cela nous guide aussi pour choisir l'implantation des éoliennes et sélectionner les technologies les plus adaptées au vent présent sur le site.



L'installation sur site du mât de mesure de 80 mètres de haut

L'étude acoustique

Du 18 mai au 2 juin 2016, le bureau d'études ORFEA a mesuré le bruit ambiant depuis des habitations riveraines de la zone d'étude. La contribution sonore des éoliennes est ensuite simulée pour s'assurer du respect de la réglementation. Celle-ci impose au parc éolien de s'adapter à l'ambiance sonore initiale de son lieu d'implantation. Ainsi, en présence d'éoliennes, le bruit ne doit pas être supérieur de 5 décibels le jour par rapport au niveau sonore ambiant et de 3 décibels la nuit.

→ Lors de la prochaine réunion du comité de pilotage, un acousticien présentera cette étude.

L'étude environnementale

En cours de réalisation, cette étude porte sur les oiseaux, les chauve-souris, la faune terrestre et la flore. Pendant un cycle biologique complet, des spécialistes recensent les espèces présentes selon les saisons, enregistrent leur occupation du site et analysent les impacts potentiels du futur parc éolien.

Ces études n'ont pour l'instant pas montré d'enjeux particuliers. Seul l'éloignement des haies est demandé, notamment celles au nord de la zone d'étude qui présentent un intérêt écologique plus grand que les haies perpendiculaires à la route départementale D25.

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de ROSE DES VENTS

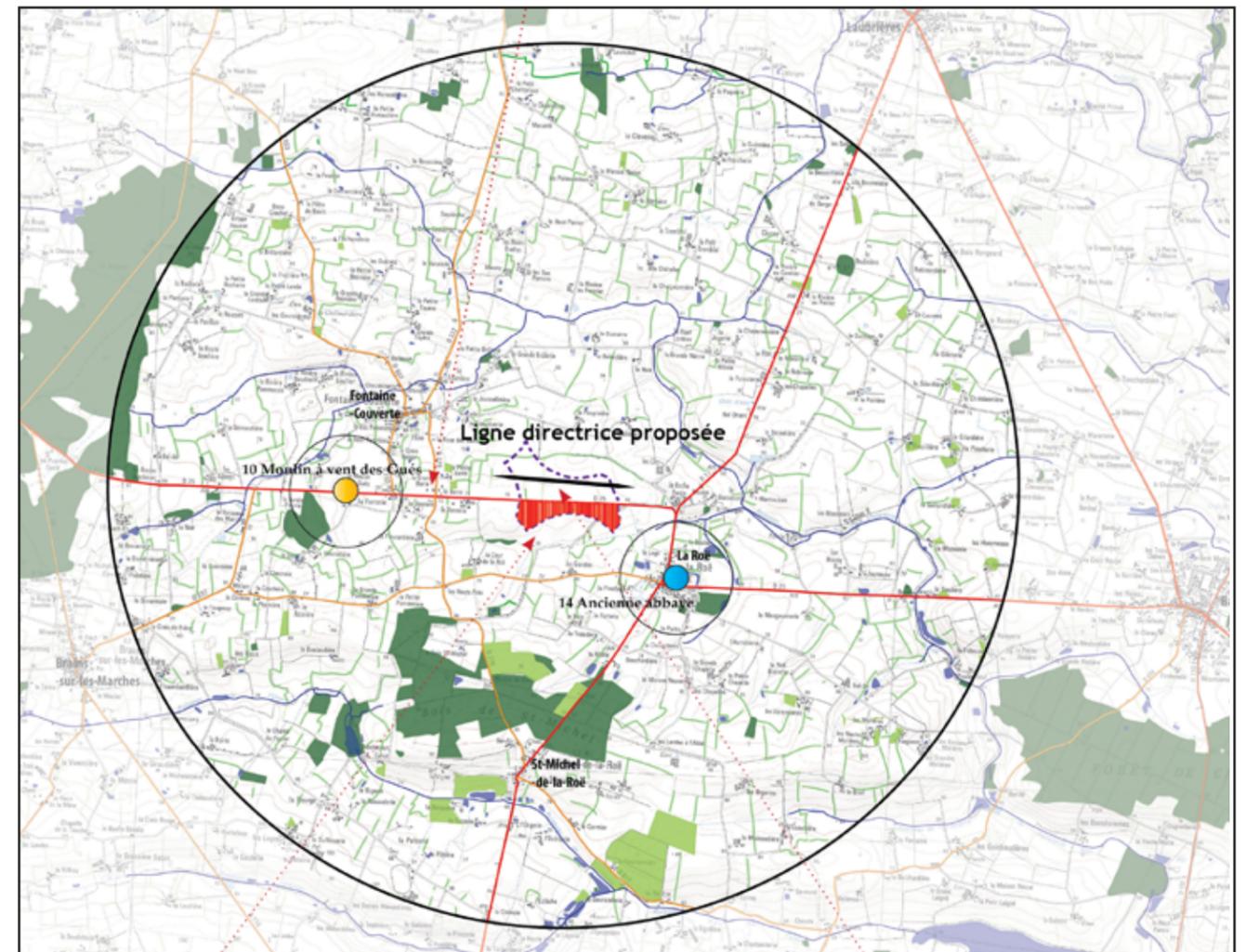
Communes de Fontaine-Couverte et de La Roë (53)

L'étude du paysage

A partir de 4 périmètres d'étude, un expert a analysé le paysage local et émis des recommandations d'implantation. Il a par exemple préconisé de :

- s'appuyer sur la trajectoire linéaire de la route départementale RD25,
- éviter l'encadrement du Moulin des Gués,
- contrôler la co-visibilité avec l'Abbaye de la Roë.

Ces éléments contribuent à la bonne intégration du projet de Rose des Vents tout en assurant sa cohérence avec les lignes de force du paysage.



Préconisations issues de l'étude paysagère

L'étude géobiologique

La géobiologie étudie l'influence d'un lieu et de son environnement sur le vivant. Elle permet notamment de déterminer l'emplacement de failles souterraines et de veines d'eau, sur lesquelles on évite d'implanter des éoliennes. Comme le faisaient nos anciens, VALOREM intègre ce critère dans la définition de l'implantation, même si ce n'est pas demandé dans les études d'impact de parcs éoliens.

Lors d'une sortie sur site en septembre dernier, Philippe DUGAST, géobiologue, a localisé :

- 3 failles de 28 m, 5 m et 2 m de large,
- plusieurs veines d'eau d'environ 1m de large (voir carte ci-contre).

L'implantation des éoliennes se fera donc en dehors de ces failles et veines d'eau. Le passage de câbles et la création de chemins d'accès sont quant à eux possibles.